



282 rue du Château
88450 EVAUX ET MENIL
Tél 03 29 65 24 48
www.jadore-immobilier.fr
Mail : jadore-immobilier@orange.fr

Ramber immobilier S. a. r. l. au capital de 12 020 € - Rcs Epinal B 435 303 664 – APE 6 831 Z
Siret 435 303 664 00021 - Carte verte professionnelle n° CPI 8801 2018 000 033 743 délivrée par la CCI des Vosges

BAREME des HONORAIRES Au 22/02/2022
IMMOBILIER d'HABITATION

MANDATS de VENTE

(APPARTEMENTS, MAISONS, IMMEUBLES, PARKINGS, TERRAINS...)

A l'exclusion du : Neuf (VEFA)

PRIX de VENTES	HONORAIRES Charges VENDEURS en % (T. T. C.)
De 1 € à 29 999 €	Montant forfaitaire minimum de 4 000 € (= 3 333.33 € H. T.)
De 30 000 € à 39 999 €	Montant forfaitaire minimum de 5 000 € (= 4 166,67 € H. T.)
De 40 000 € à 59 999 €	Montant forfaitaire minimum de 6 000 € (= 5 000 € H. T.)
60 001 € à 100 000 €	10 %
100 001 € à 145 000 €	8.5 %
145 001 € à 200 000 €	7 %
200 001 € à 300 000 €	6 %
300 001 € à 600 000 €	5 %
+ 600 001 €	4.5 %

MANDATS de RECHERCHE

(APPARTEMENT, MAISON, IMMEUBLE, PARKING, TERRAIN...)
à l'exclusion du : Neuf (VEFA)

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

MANDATS de LOCATION

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur)

Honoraires en % (tarif de référence) : 10 % TTC du loyer annuel hors charges.

Remarque : l'agence et les conseillers ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative.

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- La part des honoraires à la charge du locataire est au maximum 50%.
- Le montant des honoraires à la charge du locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous.
- Le montant des honoraires à la charge du bailleur est la somme restante.

Zone*	Zone très étendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant maximum TTC**	10,80 € / m ²	9 € / m ²	7,20 €/m ²

* Définie par le décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014

** les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10 % du montant légal au titre de la non rédaction du bail de location.